

# Les étapes et le calendrier de l'orientation en 3ème

## 1. Au premier trimestre : Le temps de la réflexion

Dès le premier trimestre, il est important de vous informer sur les parcours de formation possibles après la 3e et de faire le point sur vos compétences scolaires, vos goûts et vos centres d'intérêt.

- **Renseignez-vous au CDI** (centre de documentation et d'information) de votre collège sur les différentes formations et les métiers qui leur correspondent.
- Prévoyez **des échanges avec votre professeur principal et le psychologue de l'Éducation nationale** intervenant au collège.
- **Préparez votre stage d'observation** en milieu professionnel pour vous sensibiliser à la réalité du monde du travail et tester un projet de formation ou de métier.
- Pensez à noter sur votre agenda les rendez-vous importants de l'année, comme les salons ou les JPO (journées portes ouvertes) dans les lycées, CFA (centres de formation d'apprentis) et autres établissements.
- Conservez la trace de vos recherches et **renseignez le parcours Avenir dans Folios** ou tout autre espace dédié comme l'ENT (espace numérique de travail) de votre collège.

## 2. Au deuxième trimestre : Les intentions provisoires

**Sur la fiche de dialogue remise par le collège, vous devez formuler un ou plusieurs vœux provisoires :**

- 2de GT (générale et technologique) ou 2de spécifique (bac STHR),
- 2de professionnelle,
- 1re année de CAP ou de CAP agricole.

Parallèlement, continuez à approfondir votre information grâce aux JPO et aux mini-stages organisés dans les lycées. C'est l'occasion de découvrir les enseignements et les spécialités, d'assister à un cours et de rencontrer des élèves et des professeurs.

**Le conseil de classe du 2e trimestre émet un avis provisoire d'orientation.** Cette proposition constitue la base pour qu'avec vos parents vous puissiez dialoguer avec votre professeur principal et le psychologue de l'Éducation nationale en vue du choix définitif.

## 3. Au troisième trimestre : Choix définitif

**Vous arrêtez vos vœux définitifs et les indiquez sur la fiche de dialogue.**

N'hésitez surtout pas à formuler plusieurs vœux.

Sur le dossier de demande d'affectation, vous inscrirez :

- pour la 2de GT, les formations demandées et, pour chacune, les établissements souhaités ;
- pour la voie professionnelle, le choix des spécialités professionnelles et les modalités de formation (statut scolaire ou apprentissage).

**Le conseil de classe du troisième trimestre formule une proposition d'orientation :**

- Si elle correspond à votre demande, elle devient alors la décision d'orientation, notifiée par le chef d'établissement dans la fiche de dialogue ;
- Si elle est différente, le chef d'établissement prend la décision définitive, après un entretien avec votre famille. En cas de désaccord avec cette décision, votre famille peut, dans un délai de 3 jours, faire appel auprès d'une commission qui arrêtera la décision d'orientation définitive.

À tout moment de la procédure, si vous n'obtenez pas satisfaction, vous et votre famille pouvez opter pour le maintien dans la classe d'origine.

Après les épreuves du brevet, vous recevrez  **votre notification d'affectation en lycée**. Avec votre famille, vous devrez impérativement  **vous inscrire dans le délai indiqué**  sur le dossier. Sinon, la place qui vous a été attribuée sera considérée comme libre et pourra être proposée à un autre élève sur liste d'attente.